

OTR1 et tachygraphe numérique Cours CFR N° 006 OACP



Cours N° 006

L'OTR1 et le tachygraphe numérique

Le conducteur professionnel assume une grande responsabilité vis-à-vis des autres usagers de la route. En tant que professionnel, il se doit de montrer l'exemple et également de mettre tout en œuvre pour réduire les risques d'accidents. Les exigences concernant les durées de conduite et de travail sont nécessaires pour assurer au conducteur une parfaite condition physique au volant.

Ce cours traite de l'OTR1, ordonnance harmonisée avec de certaines dispositions européennes de la législation sociale dans le domaine des transports par route. La connaissance du tachygraphe numérique va de pair avec le respect de l'OTR1.

En complément seront traitées les nouveautés en matière de législation routière.

- Objectifs d'apprentissage cognitifs**
- Les chauffeurs nomment et expliquent les bases de l'OTR et les prescriptions correspondantes en matière de temps de conduite, de travail et de repos (C2).
 - Ils décrivent leurs droits et devoirs en matière d'OTR et les distinguent de ceux du mandant (C3).
 - Les chauffeurs planifient et mettent en œuvre le déroulement de la journée afin de pouvoir respecter les prescriptions de l'OTR (C3).
 - Les chauffeurs expliquent la fonction du tachygraphe (analogique et numérique) (C2).
 - Ils emploient le tachygraphe, les disques d'enregistrement et la carte de conducteur selon les prescriptions de l'OTR (C3).
 - Les chauffeurs nomment les prescriptions nouvelles ou modifiées (prescriptions générales, règles de la circulation, etc.) et en expliquent le sens (C2).
- Objectifs d'apprentissage affectifs**
- Les chauffeurs sont disposés à faire valoir leur point de vue en matière de questions de droit du travail et leurs répercussions eu égard aux employeurs ou mandants (A4).
 - Ils sont conscients qu'ils doivent faire remarquer aux employeurs ou aux mandants d'éventuelles contradictions entre leurs exigences et le respect des dispositions légales (A2).
 - Les chauffeurs sont conscients des lourdes conséquences en cas de non respect des prescriptions de l'OTR (A2).
- Références**
- Le contenu est extrait de:
- Responsabilité du chauffeur DC6 (6.1 et 6.2)
 - Prescriptions sur la circulation routière DC1 (1.6)
- Contenus**
- Bases et buts de l'OTR
 - Domaines d'application et exceptions de l'OTR1 et l'OTR2
 - Durée des temps de conduite, de travail, de repos et de pause
 - Travail supplémentaire
 - Droits et devoirs du chauffeur et de l'employeur
 - Moyens de contrôle
 - Types d'appareils: tachygraphes analogiques, numériques et caractéristiques
 - Manipulation des tachygraphes numériques
 - Disques d'enregistrement et cartes pour tachygraphes numériques
 - Comportement lors des contrôles

Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences en cas d'infraction • Le programme de cours alterne théorie et pratique en exploitant au mieux les infrastructures sécurisées du CFR. • Les instructeurs du CFR utilisent des méthodes actives de façon à mettre en valeur le potentiel et les connaissances de chaque participant. Les participants sont constamment mis à contribution durant la journée et le CFR privilégie l'échange d'expérience plutôt que le cours magistral.
Organisation	<p>Ecole Prométhée (Centre de formation routière de Savigny SA) Monsieur Coquil Sylvaire Chemin des Gavardes 7, 1073 Savigny Tél. 021 / 311 77 77</p>
Responsable	Monsieur Coquil Sylvaire
Intervenants	<p>Un spécialiste de l'OTR ou un moniteur de conduite de la catégorie C André Gloor ou Thierry Pianaro ou Patrice Serkowski ou Sylvaire Coquil</p>
Nombre de participants	16 personnes maximum conducteurs des catégories C1, C, D1 ou D
Nb d'heures reconnues	7 heures avec délivrance d'une attestation OACP
Lieu des cours	Centre de formation routière de Savigny SA
Jour et horaire des cours	<p>Du lundi au samedi De 08.00 heures à 12.00 heures et de 13.00 heures à 17.00 heures</p>
Prix du cours	<p>Prix par participant: CHF 250.- ===== Sont compris dans ce montant les prestations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attestation de cours • le repas de midi (boissons non comprises) • la pause café du matin (1 boisson et un croissant) <p>Les boissons sont à la charge du participant.</p>

Validité de l'offre 30 juin 2011
 Sylvaire Coquil, fait à Savigny, le 1 août 2010